

N° 650  
14 AVRIL 2007L'UNIVERSITE  
SYNDICALISTE

- ACTION EN MAI :  
FORUM DES ÉTABLISSEMENTS
- PRÉSIDENTIELLE :  
RÉPONSES DES CANDIDATS

## MÉTIER 6

- SOCLE COMMUN :  
PASSAGE EN FORCE  
DU MINISTÈRE  
AU CSE DU 2 AVRIL
- RAPPORT LUNEL :  
UNE CONCEPTION  
RÉDUCTRICE  
DE L'ORIENTATION

## CATÉGORIES 7

- AVANCEMENT DES AGRÉGÉS
- MOUVEMENT INTRA

## ÉDITO

## POUR NOUS, PAS D'ÉTAT DE GRÂCE



**A**près des mois de campagne, de discours, petites phrases, sondages et commentaires, le moment est enfin venu de la présidentielle. Le SNES considère qu'il n'est pas de sa responsabilité de donner une consigne de vote.

Un sondage montrant que les propositions sur l'Ecole n'interviendraient que pour 30 % dans les déterminants du vote des enseignants relativise encore un peu plus ce que seraient la pertinence et l'impact d'une éventuelle consigne. Par contre, le SNES a fait le choix, depuis plusieurs mois, d'être le plus présent possible dans le débat public en interpellant très directement les candidats et en pesant sur leurs propositions. Au terme de cette démarche tout à fait nouvelle, les résultats ne sont pas minces : nous avons plus que contribué à ce que l'éducation soit l'un des points forts de cette campagne alors qu'elle avait été absente en 2002. Le second degré et la situation de ces personnels ont été au cœur de nombreux débats. Mais ne nous leurrions pas !

Si nos « 21 question » ont poussé certains candidats à sortir de leurs retranchements, ce sont bel et bien notre mobilisation de plus de six mois, le millier d'établissements engagés, encore aujourd'hui, dans un véritable foisonnement d'actions, le retentissement médiatique des grèves des 18 décembre, 8 février et 20 mars, la manifestation nationale du 20 janvier, qui ont contraint l'essentiel des candidats à s'engager contre le décret de Robien. C'est un premier pas très important. Mais nous savons bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour obtenir le respect de l'engagement pris, le collectif budgétaire qui permettra de rétablir les postes supprimés, et, ce n'est pas le moindre si l'on se réfère aux propositions concrètes des candidats, imposer d'autres choix que ceux qui ont prévalu avec la loi Fillon, l'Education prioritaire ou l'apprentissage junior. Soyons clairs ! Pour nous, quelque soient les résultats, il n'y aura pas d'état de grâce !

■ Bernard Boisseau, cosecrétaire général

## CONGRÈS DU SNES

## APPEL A LA PROFESSION

**Le décret Robien ne doit pas survivre à la présidentielle !  
Imposons un collectif budgétaire pour une autre rentrée !**

Les enseignants du second degré sont engagés dans un conflit majeur avec le ministre de l'Éducation nationale depuis maintenant 6 mois. Ils n'acceptent pas le décret sur les obligations de service que le ministre leur a imposé sans la moindre concertation. En effet ce décret :

- pénalise sans aucune justification près de 100 000 enseignants qui devront travailler plus ou gagner moins ;
- porte atteinte à la qualité de l'enseignement en multipliant les affectations sur plusieurs disciplines et les affectations sur plusieurs établissements.

Ils n'acceptent pas plus la suppression de 6 000 postes à la rentrée qui en rajoute au sinistre que subit le second degré depuis 2003 (27 000 postes supprimés). Les enseignants se sont massivement mobilisés lors des grèves unitaires du 18 décembre et 8 février, 30 000 d'entre eux ont manifesté à Paris le 20 janvier. Ils se sont engagés en même temps dans un vaste mouvement d'actions locales, que le SNES a soutenu et appelé à développer, touchant un millier d'établissements : délégations auprès des pouvoirs publics, information des parents, occupations nocturnes d'établissements, distributions de tracts, grève du zèle, boycott et reports d'examens blancs. Leur intersyndicale représentant 99 % des personnels concernés a multiplié les démarches auprès du ministre. Les instances paritaires ont fait connaître leur opposition au décret. Face à cette unanimité, le ministre a fait le choix de ne rien entendre et de refuser toute discussion.



Dans cette situation, le SNES a pris la responsabilité d'appeler à une nouvelle grève le 20 mars. Tentant de désamorcer la colère, le ministre a été contraint à une concession sur la hors-classe à quelques jours de la grève. La détermination des personnels n'en n'est pas moins restée entière. Le retentissement de cette journée a été tel que plusieurs candidats à la présidence de la République ont dû à cette occasion prendre position.

Suite page 2 ►►►

## RESF

## 20 avril

Rassemblement pour Florimond Guimard à 10 heures devant le tribunal, manifestation à la Rotonde d'Aix (FSU, FCPE, MRAP, SGEN, Sud, CGT...) pour le droit à la solidarité : voir page 2.



## LAICITE

## Un site pour les éducateurs

Le 5 avril, la Ligue de l'enseignement, les CEMEA et les Français ont inauguré un site destiné aux éducateurs et recensant toutes les ressources disponibles sur la laïcité. Le SNES et la FSU sont partie prenante de cette initiative.

Accès au site : [www.laicite-laligue.org](http://www.laicite-laligue.org)

## ELECTIONS A LA CAN

## Votez du 2 au 29 mai

Tous les adhérents du SNES votent pour élire la nouvelle commission administrative – CA – nationale et choisir l'orientation qu'ils voudront donner à leur syndicat pour les deux années à venir. Organisées dans et par chaque section SNES d'établissement – S1 – ces élections internes constituent un moment essentiel dans la vie démocratique du SNES.





►►► Suite de la page 1

## CONGRÈS DU SNES APPEL À LA PROFESSION

Désormais Olivier Besancenot, Ségolène Royal, François Bayrou, Marie-George Buffet et Nicolas Sarkozy se sont tous engagés, quoique de manière différente, à remettre en cause le décret s'ils étaient élus.

**Le décret s'en trouve fragilisé et ne doit pas survivre à la présidentielle. Le congrès appelle les personnels à ne rien considérer comme acquis, à poursuivre et amplifier leur action pour que les engagements pris soient tenus.**

- Le ministre de l'Éducation, seul responsable des blocages actuels, doit enfin prendre toute la mesure de la situation. Désavoué par son propre camp, il doit abroger sans délai le décret et prendre les mesures nécessaires afin que, le plus rapidement possible, la rentrée se prépare sur d'autres bases.

- Le futur gouvernement devra tenir les engagements des candidats si le ministre s'entête (abrogation du décret et collectif budgétaire permettant le rétablissement des postes supprimés à la rentrée 2007).

### LE CONGRÈS APPELLE LES PERSONNELS

- À généraliser l'opération « à chaque établissement son action contre le décret Robien » et à préparer la rentrée dans les établissements sur de nouvelles bases (abrogation du décret et rétablissement des postes).

- À se saisir de toutes les occasions (initiatives organisées dans les académies, 1<sup>er</sup> mai, Fête nationale des Services publics à Firmi le 31 mars, actions autour du lundi de Pentecôte, interpellation des parlementaires) pour faire connaître nos propositions et mener une campagne d'opinion publique en s'appuyant sur la brochure « notre ambition pour l'école ».

- À préparer dès maintenant pour la deuxième quinzaine de mai une journée



de Forum-rassemblements du second degré à Paris et dans les académies. L'objectif est d'interpeller ensemble – enseignants, parents et lycéens – le nouveau gouvernement sur les mesures immédiates (décret et postes) mais aussi sur les propositions que porte le SNES pour un véritable changement de cap du Second degré : élévation des qualifications pour tous, garantir partout une école de qualité, développer des équipes pluriprofessionnelles et libérer du temps dans le service des enseignants pour le suivi des élèves, prise en compte de leur charge de travail, amélioration de leurs carrières et de leur pouvoir d'achat.

**Le congrès appelle les personnels à maintenir l'action pour le retrait du décret** et à se tenir prêts à toute éventualité, en particulier si les engagements pris n'étaient pas respectés dès les premiers jours de l'installation du nouveau gouvernement. Aucune modalité d'action ne doit être exclue, y compris le recours à la grève que le BN peut être amené à décider à tout instant. ■

Publicité

**Vacances en camping avec le GCU\***

- ▲ 100 terrains aménagés
- ▲ location de résidences mobiles
- ▲ tarifs attractifs
- ▲ activités de plein air, détente et loisirs
- ▲ ambiance familiale et conviviale

\* Assurés MAF et Filia-MAF, salariés des établissements laïques de l'éducation, de la recherche, de la culture, des sports et loisirs, de l'action sociale et humanitaire

GROUPEMENT DES CAMPERS UNIVERSITAIRES  
72 bd de Courcelles  
75017 PARIS

TEL : 01 47 63 96 63  
FAX : 01 47 63 04 14  
www.gcu.asso.fr  
gcu@gcu.asso.fr

Recevez gratuitement notre documentation\* en retournant ce bon au GCU  
Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

\* Envoyer au GCU - Tam - ou sous forme de documentation papier

## RESF DÉLITS DE SOLIDARITÉ

Les actions de solidarité envers les élèves scolarisés de « sans papiers » ne se relâchent pas : manifestations, pétition, débat, hébergements d'urgence, parrainages... De plus en plus de militants sont poursuivis pour défendre les droits de l'Homme (droit à la scolarité, à la santé, à la sécurité, à vivre en famille...) et les valeurs de la République.

Le vendredi 30 mars, environ 80 écoles primaires étaient fermées, près de 2 000 manifestants ont manifesté envers la directrice de l'école de la rue Rampal à Paris ; celle-ci avait été placée en garde à vue pour avoir tenté de protéger des enfants lors de l'interpellation violente d'un sans papiers venu chercher ses petits-enfants à l'école. Le congrès du SNES a voté dès son ouverture une motion de soutien à cette directrice, et rappelant l'exigence du droit à l'éducation pour tous.

■ Marylène Cahouet

Signez la pétition :  
« Laissons-les grandir ici »

[www.educationsansfrontiere.org](http://www.educationsansfrontiere.org)

Florimond Guimard, professeur des écoles, doit comparaître le 20 avril à 14 heures devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence pour « violence en réunion avec haine ».

Pourtant aucun blessé n'a été déploré ce jour où plus de 200 manifestants ont empêché l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés (seuls un jour d'ITT concernant un policier dont le pouce aurait heurté une barrière alors que Florimond était à distance est à relever). Florimond est un militant syndical du SNUIPP, très actif dans RESF.

Le SNES et la FSU exigent l'arrêt immédiat des poursuites contre les militants syndicaux associatifs ou politiques.

Rassemblement vendredi 20 avril à 10 heures devant le tribunal, manifestation à la rotonde d'Aix, à l'appel de nombreux syndicats et associations (FSU, FCPE, MRAP, RESF, SGEN, Sud, CGT...). La FSU a déposé un préavis de grève pour couvrir les personnels qui souhaiteraient manifester leur soutien à Florimond et leur indignation face à la criminalisation du mouvement social.



### Instruction civique à Pau

La principale du collège Marguerite de Navarre de Pau avait informé au début du mois (ce n'était pas un poisson, hélas) qu'elle avait décidé de remplacer le lundi de Pentecôte, désormais consacré aux victimes de la canicule, par le 8 mai. Indignés, les responsables du S1 du SNES et ceux du SNEP avaient informé la section départementale de la FSU qui a immédiatement envoyé un courrier à l'IA. Ils sont allés rencontrer la principale. Un professeur d'histoire les a accompagnés et lui a donné courtoisement une leçon d'instruction civique, lui expliquant les enjeux de la célébration de la victoire contre le nazisme, les conséquences de sa décision, dommageables pour la laïcité. Ils lui ont enfin recommandé de prendre contact avec l'inspection académique.

L'IA lui a demandé de changer de date et lui a recommandé de consulter le conseil d'administration.

Le 8 mai, le professeur d'histoire accompagnera ses élèves à la cérémonie.

### Enquête INSERM

Dans au moins deux lycées de Reims, les étudiants majeurs de CPGE ont été convoqués afin de se soumettre à un questionnaire concernant la consommation de substances psychoactives et à un prélèvement d'ADN. Le recteur a demandé aux chefs d'établissement de « favoriser cette enquête » menée par l'INSERM. L'opération imposée sans concertation ni débat collectif a déclenché un grand émoi chez les enseignants et à la FCPE qui, dans un des lycées, en a obtenu le report. Dans l'autre lycée, la précipitation du processus a fait que peu de personnels ont eu l'information. Tous les jeunes majeurs concernés ont passé le test. Certains se sont déclarés gênés par le questionnaire censé révéler entre autre leur « niveau habituel d'impulsivité », leur « moral (dépression) ». Certes, on assure l'anonymat, mais avec quelles garanties ? D'autant plus qu'on leur a, à tous, demandé leur numéro de sécurité sociale.

### Journée SVT, 23 mai

Travailler les SVT en liaison avec les clubs, ateliers et musées scientifiques : le faut-il ? Si oui comment ?

Un postulat de l'académie des sciences affirme que ce type d'activité améliorera l'efficacité de l'enseignement des sciences (SVT entre autres), qu'en penser ?

Les enseignants n'ont, bien sûr, pas attendu, et depuis longtemps, ce conseil pour s'investir dans clubs, et ateliers scientifiques, internes ou externes à l'établissement, ou pour bénéficier de l'activité de musées scientifiques.

Le SNES propose de débattre de ce sujet, en son siège, 46, avenue d'Ivry, Paris 15<sup>e</sup>, le mercredi 23 mai (9 h 30 à 17 heures), avec des collègues et des chercheurs, des différentes méthodes pour assurer et améliorer l'efficacité de l'enseignement des SVT.

Inscriptions dès maintenant à [pedago@snes.edu](mailto:pedago@snes.edu). La convocation donne droit à autorisation d'absence.

« Libérer l'École, c'est achever la plus belle des conquêtes de la Révolution française. »

PAUL BERT

**ACTION EN MAI**

**FORUM DES ÉTABLISSEMENTS**

L'opération « à chaque établissement son action » prend de l'ampleur. Contre le décret Robien et pour préparer la rentrée dans les établissements sur de nouvelles bases (abrogation du décret et rétablissement des postes) les initiatives se multiplient : occupations nocturnes, actions sur les examens blancs, initiatives en direction de l'opinion publique... Le SNES appelle à les amplifier encore, à les généraliser, et à préparer dès maintenant la journée de rassemblement du second degré à Paris et dans les académies.

Cette journée doit être l'occasion de donner un écho national à toutes ces actions, et d'interpeller ensemble le nouveau gouvernement sur les mesures immédiates (décret et postes) et sur les propositions que porte le SNES pour un véritable changement de cap du Second degré. Le SNES appelle aussi les personnels à se tenir prêt à toute éventualité, en particulier si les engagements pris n'étaient pas respectés dès les premiers jours de l'installation du nouveau gouvernement.

**École nationale de commerce, Paris.** L'AG du 5/4 a décidé de tenir les conseils de classe du 2<sup>e</sup> semestre *a minima* ; bulletins et livrets scolaires ne comporteront que les notes. La question du déroulement des examens est fortement posée.

**Lycée Joliot-Curie, Aubagne.** DHG : 16 contre, 4 pour ; refus d'organiser un 2<sup>e</sup> bac blanc. Lecture d'une lettre explicative des conséquences du projet Robien pour le lycée (200 heures perdues, 10 postes supprimés). Remise des bulletins et fiches d'orientation aux parents limitée à 1 heure et distribution de tracts à la sortie du lycée et en ville.

**Lycée Camille-Claudé, Palaiseau.** Dans le cadre de l'action contre les diminutions de postes et la modification des décrets de 1950, après la suspension du bac blanc en janvier, la journée lycée mort en février, le boycott du dernier CA, les trois journées de grève, les professeurs sont intervenus au conseil municipal le mercredi 28 mars, ont occupé le lycée la nuit du jeudi 29, tenu un stand « apéritif informatif » le 31 mars, place du marché. Prochaines initiatives à la rentrée avec la journée portes ouvertes.

**Collège Neruda, Stains.** Occupé le mardi 3 avril. Remise des bulletins de 17 h 30 à 20 heures, puis repas, débat, occupation nocturne pour la suppression du décret Robien.

**Lycée Georges Brassens, Villeneuve-le-Roi (94).** Du 2 avril au 7 avril, semaine « TP morts » en vue d'alerter sur la suppression de l'heure de labo. Mardi 3/04 journée « bivalence ». Les professeurs volontaires ont enseigné des matières dans lesquelles ils étaient incompetents, histoire de mettre en évidence le danger pédagogique d'une telle mesure.

**Lycée Cuvier (21).** 7 suppressions de postes, 36 élèves par classe, colère chez les parents d'élèves et les enseignants, occupation nocturne pendant deux semaines. 500 manifestants le 6 avril.

**SEP Jules-Ferry, Cannes (06).** Boycott total des examens blancs, Bac, BTS, devoir commun Secondes, évaluation blanche TPE.

**Collège Jean-Monnet, Torcy (77).** Occupation de l'établissement dans la nuit du mardi 3 au mercredi 4 avril après avoir distribué des tracts et rencontré les parents d'élèves.

**Collège de l'Arche Guedon, Torcy (77).** La FCPE a appelé les parents à ne pas envoyer leurs enfants au collège le 3 avril, conférence de presse et occupation en soirée.

**Lycée la Fayette, Champagne-sur-Seine (77).** 3 avril occupation nocturne et distribution de tracts.

**Lycée J.-Calvin, Noyon (60).** DGH refusée. Une action commune est menée avec les parents d'élèves, et les collègues des collèges de Noyon (distribution de tracts, demande d'entrevue au rectorat), relayée par la presse locale.



**Collège Jacques-Prévert, Migennes (89).** Nous refusons de faire passer le brevet blanc, pétition, motion au CA. Les parents sont avec nous. Ils écrivent tous à l'IA.

**Lycée la Fayette, Champagne-sur-Seine (77).** Pour l'abrogation du décret Robien, nous occupons le mardi 3 avril l'établissement de 18 heures à 21 heures, avec un débat réunissant les parents d'élèves et les élus du secteur.

**Lycée Jean-Guehenno, Fougères (35).** 2<sup>e</sup> bac blanc boycotté. Action commune (occupation nocturne) aux deux collèges publics et au lycée public GT de Fougères le 19 avril de 18 heures à minuit, suite à une AG et conférence de presse.

**Lycée Camille-Pissarro, Pontoise (95).** Après une rétention des notes des bacs blancs, AG avec les parents d'élèves, lycée occupé jeudi 5 avril de 17 h 30 à 22 heures par les élèves, les profs et les parents.

**Collège Monod, Vitry.** 5 avril grève contre les suppressions de deux postes, les suppressions de classes et d'heures.

**Lycée-collège Louise-Michel, Champigny.** Contre les conditions de la rentrée 2007, mercredi 4 avril rassemblement (parents, élèves, enseignants) devant le rectorat ; réunion commune parents/enseignants à la rentrée (23-24 avril) pour décider de la suite, boycott des deux CA le 26 avril, refus de participer à des réunions institutionnelles tant que les revendications ne sont pas entendues.

**Collège Dulcie-September, Arcueil.** 5 avril occupation nocturne avec les parents.

**Lycée Marcelin-Berthelot, St-Maur.** Rétention des notes du bac blanc.

**Collège PVC, Champigny.** Grève tournante à la rentrée des vacances de printemps.

**CFA Rabelais, Vitry,** en grève le 25 avril.

**Hauts-de-Seine.** Trois établissements seront occupés dans la nuit de jeudi 5 à vendredi 6 avril. Pour le retrait du décret Robien, la restitution des moyens budgétaires supprimés : Collège du Haut-Mesnil à Montrouge (déjà occupé chaque nuit de la semaine précédente), lycée Genevoix à Montrouge, le lycée Ionesco au Plessis Robinson. ■

**ZOOM SUR**

**La cité scolaire du Follereau (Belfort)**

Trop c'est trop ! La cité scolaire du Follereau a « rendu » en 8 ans, 37 postes. À la rentrée prochaine, 9 postes repartiront dans « l'escarcelle du rectorat ». Notre interrogation est grande quant au devenir de notre lycée.

Nous avons voulu exprimer notre ras-le-bol face à cette « ponction » annuelle des postes. Nous avons voulu crier haut et fort notre refus du décret Robien (non à la bivalence, non à l'augmentation du temps de travail, non à la diminution des rémunérations, bref... non à cette politique rampante du démantèlement du service public dont notre lycée – comme tant d'autres – fait les frais...).

Alors, parce que les lamentations ne valent pas les actes, nous avons décidé en AG, d'occuper le mercredi 4 avril à partir de 17 heures jusqu'au lendemain matin 8 heures le bâtiment B3. Nous avons investi le hall et tenu une conférence de presse.

Vers 17 h 30 nous avons fait un lâcher de 46 ballons pour rappeler symboliquement les postes perdus. Une cinquantaine de collègues, accompagnés parfois de leurs enfants, des représentants de parents d'élèves, informés de notre action, des représentants du PC et PS, s'étaient déplacés pour partager notre apéritif et apporter leur soutien. Nous avons poursuivi dans la soirée avec un pique-nique amical et onze d'entre nous ont passé la nuit dans la salle des professeurs.

Mardi 10 nous nous réunissons pour faire le point sur la suite à donner.

**PRÉSIDENTIELLE  
RÉPONSES  
DES CANDIDATS**

Manque de souffle, absence de projet global pour l'école, la plupart des candidats à l'élection présidentielle peinent à fixer des objectifs forts pour le système éducatif.

Si l'on peut se réjouir que l'école soit bien présente dans les débats, ce qui n'avait pas été le cas en 2002, le décryptage des propos des candidats laisse un goût d'inachevé. Plus qu'une vision cohérente de l'ensemble de la scolarité, ils déclinent une série de mesures pragmatiques en phase avec des questions d'actualité, sans véritablement s'engager sur les missions.

Le SNES avait adressé aux candidats, au mois de février, 21 questions ; à moins de deux semaines du premier tour, 7 candidats ont répondu. L'ensemble des documents est consultable sur le site du SNES, les démarches des candidats se présentant différemment. Certains, comme F. Bayrou, M.G. Buffet, N. Sarkozy, O. Besancenot ont choisi de se couler dans le moule des questions posées tandis que d'autres comme S. Royal ou D. Voynet ont adopté une démarche générale.

Quelques grandes thématiques reviennent, comme celle de l'aide aux élèves en difficulté, avec des variantes dans le vocabulaire, « aide aux devoirs, études dirigées, soutien », les uns proposant de les faire assurer par des étudiants surveillants dotés d'un statut amélioré (Buffet, Besancenot), d'autres reprenant le dispositif des assistants d'éducation. L'affirmation de la nécessité d'un plan de programmation (Bayrou, Buffet, Royal) constitue une avancée pour un second degré fragilisé par les diminutions drastiques des dernières années. L'engagement d'abroger les décrets Robien sur les obligations de service (Buffet, Bayrou, Royal, Besancenot), la suspension proposée par N. Sarkozy est un acquis des luttes menées par la profession. Bien des réponses demeurent insuffisamment nettes : bivalence, carrières, retraites. La volonté d'objectifs forts, la mise en place d'une culture commune émancipatrice pour tous manquent cruellement dans la plupart des textes. La Loi Fillon présente pour Sarkozy des éléments positifs, comme le socle commun, des dispositifs dérogatoires en collège seraient prévus. Bayrou s'engage à en examiner les dispositions les plus contestées sans aller, comme M.-G. Buffet, jusqu'à l'abrogation.

L'égalité et la réussite pour tous, voilà le fil directeur trop absent ; des divergences opposent les candidats sur la conception de l'autonomie des établissements, entre projet libéral (20 % du budget des établissements affecté librement pour N. Sarkozy) et une conception garantissant davantage d'égalité. Sur les ZEP, tandis que Sarkozy parle de dépôt de bilan, S. Royal et F. Bayrou se prononcent pour le maintien des ZEP, de même que Besancenot et Buffet.

Bien du chemin reste à parcourir pour que le débat national sur l'école renoue avec une ambition pour tous, s'engage dans la voie de l'égalité des droits, l'amélioration des services et des carrières des personnels. ■ **Frédérique Rolet**

**Motions du congrès  
(extraits ci-contre)**

Le Congrès, en complément de l'appel à la profession, a adopté 4 motions concernant les CPE, les CO-Psy, les MI-SE et les titulaires sur zone de remplacement et un texte spécifique sur la précarité. Il s'agit pour le SNES d'alerter l'ensemble des collègues sur les situations des uns et des autres, de mettre les candidats aux élections en face de leurs responsabilités en attendant d'eux des signes forts. Par le biais d'atteintes au statut des uns et des autres, de dégradation des droits, le gouvernement pèse bien sur l'ensemble du système et des personnels, et nous impose d'autant plus une riposte collective et unitaire.

Vous trouverez l'ensemble de ces motions sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

**Vie scolaire**

« Il faut en finir avec les contrats courts, le recrutement local et instaurer un statut renouvelé d'étudiant surveillant permettant les poursuites d'études pour de nombreux étudiants et offrant aux élèves des interlocuteurs qualifiés ; de même, le sous-recrutement organisé de CPE ne peut plus durer, non plus que les tentatives de dévoyer leurs missions au détriment de leur rôle éducatif. »

**CO-Psy**

« La déclinaison de la circulaire de rentrée comme du rapport Lunel [voir article page 6] aboutirait à transformer radicalement les principes et finalités du système éducatif et de l'orientation, conçue dans une logique d'adaptation à l'emploi et non de développement et d'émancipation de la personne. L'avenir même de la catégorie et de son apport au système scolaire est en jeu et nécessite une interpellation forte de tous. »

**TZR**

« Enfin, chacun constate dans son établissement les attaques contre les missions de remplacement, les difficultés d'exercice des collègues. Près de 30 000 collègues ont été affectés en zone de remplacement, dans le cadre d'affectations dégradées, sur des morceaux de postes, dans le non-respect de leurs droits et leur qualification. »

**Non-titulaires**

« Dans le même temps, des milliers de non-titulaires sont au chômage, sans qu'on puisse en connaître le nombre exact. Ils se retrouvent isolés, sans perspective et le SNES s'est donné comme objectif de les rendre visibles, d'organiser le recensement afin de mettre l'administration devant ses responsabilités. Un livre blanc recueillera les témoignages. »

# CONGRÈS UNE SEMAINE POUR CONSTRUIRE ENSE

Les délégués ont travaillé toute la semaine à mettre au point la feuille de route du syndicat pour les deux années à fort pour l'école. L'ambition du SNES est maintenant de transformer toutes ces propositions en réalités en les portant

## LUNDI 26

Ouverture du congrès. Il s'agit d'analyser la situation, les enjeux de nos débats. Analyse aussi des mobilisations, des résultats de la journée de grève du 20 mars. Gilles Moindrot, pour le SNUIPP-FSU, nous apporte l'éclairage de nos collègues du premier degré.

Forêt provençale



## MARDI 27

Travail en commissions toute la journée : une nouvelle version des textes revendicatifs est présentée, intégrant les propositions des congrès académiques, pointant aussi des désaccords éventuels. Le débat s'organise, les délégués défendent leurs mandats, pointent des oublis, déposent des amendements. Les invités internationaux nourrissent la réflexion par des témoignages sur la situation dans leur pays.

La table ronde se poursuit autour d'un verre



## MERCREDI 28

La matinée s'ouvre sur le thème « le contexte dans lequel s'inscrit le congrès » et le texte droit et liberté. Casse de l'emploi, remise en cause de droits des salariés, baisse du pouvoir d'achat, casse des services publics..., les mobilisations comme le mouvement anti-CPE ont montré que



La délégation de Montpellier en plein travail

ces politiques rencontrent une résistance forte, suscitent l'aspiration à une société plus juste, plus solidaire, et la conviction que les pouvoirs publics peuvent mener des politiques permettant d'assurer plus d'emplois, une meilleure répartition des richesses et plus de respect de



Réflexion autour du texte sur la précarité

l'environnement. Trois questions ont été plus spécialement développées : l'emploi, les territoires, la démocratie (conditions d'un vrai dialogue social, rôle et fonctionnement des instances représentatives...). Une table ronde sur les métiers (voir encadré) a introduit le débat de l'après-midi sur le thème « Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications ». Le congrès a travaillé les parcours de réussite basés sur un collège pour tous avec une réflexion particulière sur la classe de Sixième, la diversification de l'offre de formation dans les trois voies d'accès au baccalauréat, avec une priorité sur la classe de Seconde, une véritable relance de l'éducation prioritaire, un fonctionnement plus démocratique des établissements pour les personnels comme pour les usagers. L'idée d'un service public et laïque de l'accompagnement à la scolarité a été mise en débat. Le projet fait

aussi des propositions de réforme des contenus d'enseignement. Il propose une orientation s'appuyant sur une connaissance fine du monde économique et social mais surtout sur celle des jeunes, de leur personnalité, leurs projets, leur psychologie...

## UNE TABLE RONDE À TROIS VOIX : CHERCHEURS DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE DE L'ÉDUCATION (PROFESSEUR, CPE, CO-PSY), MILITANTS DU SNES

Comment définir les limites de nos métiers, comment en unifier les différentes composantes, comment clarifier les missions des uns et des autres, alors que s'expriment une demande de temps et la nécessité de reprendre la main sur les métiers ?

La démarche menée par le SNES et l'équipe de « Clinique de l'activité » du CNAM, travaille, à sa façon ces questions. Il s'agit de construire des collectifs de professionnels d'un même métier qui, en dehors de tout jugement, de toute évaluation, s'interrogent sur leur activité réelle, pour se développer de nouvelles ressources. Cette réflexivité sur son activité doit permettre, selon Jean-Luc Roger<sup>3</sup> de répondre à la « précarisation interne » des métiers – personnalisation des tâches, culpabilisation... – à la dissolution du collectif de travail et, ainsi, aider les professionnels dans une reprise en main de leurs métiers.

Une dizaine de minutes d'images de professeurs dans leurs cours et en situation de dialogue entre eux ont montré qu'il s'agissait bien d'observer le quotidien le plus concret de leur activité, de mettre en relation ce que font les uns et les autres, même à travers des détails apparemment anodins, de mettre en lumière, en même temps, la proximité des façons de faire et la diversité des

solutions inventées : alors que l'idée qu'il existerait tout et pour tous ; il devient et pour soi-même, ses propres. Comme l'ont noté aussi bien les mathématiciens, Fabienne, et Sylvie, conseillère pédagogique, la démarche adoptée permet de faire rapport à ses propres pratiques, à ses angoisses, à ses culpabilités, en rompant l'isolement, confrontant les façons de faire, s'autorisant à inventer de nouvelles solutions, en prenant le contact avec ce qui fait le quotidien de leur profession. C'est aussi s'étonner devant sa propre pratique, cet étonnement. C'est constater ou ont rencontré, redonner du sens à ce que l'on fait, que les professionnels eux-mêmes, experts de leurs propres métiers, sont eux un véritable facteur d'évolution. C'est aussi d'un enjeu syndical, les chercheurs nous apportent ainsi

## Portraits



Vincent, 30 ans, lettres modernes, a tout connu de la précarité : la vacance, le chômage, puis un « statut » de contractuel, en lycée, dans l'académie de Grenoble ; c'est son premier congrès national du SNES. Ce sont des collègues qui lui ont fait connaître le syndicat ; cela lui a permis de briser son isolement ; il a apprécié le sérieux du SNES, sa représentativité, sa puissance en un mot.

Progressivement, il a commencé à militer, d'abord par des collectifs SNES, dans le suivi des non-titulaires. « Ça n'a rien d'évident : assurer un remplacement au pied levé, militer, difficile à concilier, d'autant que les emplois du temps sont imposés par le chef d'établissement.

Bien sûr la plupart des collègues non titulaires ne se manifestent pas dans l'action, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils soient passifs, ou résignés. La précarité n'est pas le problème des précaires. Elle agit comme un cheval de Troie pour l'ensemble des salariés, qui

n'en ont pas forcément conscience. Elle ronge la société dans son ensemble, mais n'est pas une fatalité : la lutte victorieuse contre le CPE l'a démontré.

La précarité n'est malheureusement pas l'apanage du privé, comme on pourrait le croire en écoutant médias et experts autoproclamés : à les écouter, tous les salariés des services publics seraient des « privilégiés », assurés de la sécurité de l'emploi. Quant aux candidats à la présidentielle, ils devraient discuter davantage des ravages de la précarité et de l'insécurité sociale que de l'identité nationale.

Raison de plus pour un appel fort du congrès du SNES, comme la FSU l'a fait à Marseille, contre la précarité.

N'attendons pas le dialogue social : imposons-le. »

Vincent, non-titulaire, Grenoble



« Je ne suis certes pas un jeune prof (53 ans) en début de carrière ! Je ne suis pas non plus toute neuve en matière de syndicalisme et de militantisme... Et pourtant, je participe à mon premier congrès national. C'est un pas à

franchir, une expérience nouvelle. Un congrès national, cela se prépare au niveau de son établissement, de son département, de son académie.

Il faut participer à des réunions, des débats qui souvent paraissent obscurs aux non-initiés : apprendre à décortiquer un texte, à choisir le mot juste, la phrase qui traverse le consensus. Mais c'est aussi très formateur dans la pratique syndicale : entrer dans les arcanes des statuts et des rouages du syndicat, de son fonctionnement, rencontrer des collègues d'autres académies, échanger. Et puis, il ne faut pas oublier la dimension « colonie de vacances » qui fait de nous, pour quelques jours, des « ados en voyage scolaire » : le covoiturage, les repas, les chambres d'hôtel, la « soirée » de mercredi.

Après ces deux jours, je pense que participer à un congrès national fait vraiment partie de la pratique syndicale... même si j'ai quelques craintes quant à mon état physique vendredi soir ! »

Nicole, Brignoles

# DU SNES SEMBLE NOS REVENDICATIONS

© Toutes ces photos ont été réalisées par Thierry Nectoux



venir. Ils ont actualisé un projet pour nos professions inscrit dans un projet  
nt avec détermination. Résumé de ces cinq jours de démocratie en action.



Vote en Commission

**9** s dans leurs métiers leurs  
its ». Le texte adopté reven-  
e la qualification et du rôle  
onnels de second degré. Il  
écises sur l'entrée dans le  
développement d'un travail  
on des carrières, des salaires,  
Un projet pour que les per-  
ctés dans leur identité, repre-  
rs, puissent relever le défi de  
près-midi le développement  
ouvellement à tous les niveaux  
cales nourrissent les débats  
**isme pour aller de l'avant** ».  
in du congrès de la FSU de  
er à consolider la fédération,  
ns avec l'ensemble des forces  
otre fédération doit jouer un

## VENDREDI 30

Débat sur l'action au troisième trimestre. Le congrès s'achève sur un appel à toute la profession à poursuivre et amplifier l'action, afin d'interpeller très directement le nouveau gouvernement sur les mesures immédiates pour la rentrée 2007 et sur ce projet que porte aujourd'hui le SNES.

Tous ces débats ont été ponctué d'interventions d'invités : Gérard Aschiéri (FSU), Sophie Binet (UNEF), Jordan Paris (UNL), Richard Moyon (RESF), Jean-Claude Lafay (SNPDEN). Il pouvait être suivi en direct sur le site du SNES. L'ensemble des textes adoptés sera prochainement disponible sur le site et publié dans un cahier spécial joint à une future US.

■ Claudie Martens



Vote en séance plénière

## Paroles des chefs d'établissement

Deux syndicats de chefs d'établissement ont été invités au congrès du SNES. Extrait de leurs interventions.

### JEAN-CLAUDE LAFAY POUR LE SNPDEN-UNSA<sup>1</sup>

« Nous sommes d'accord avec vous sur des dossiers professionnels importants, par exemple sur la question des remplacements courts (...). Nous n'acceptons pas (...) que des policiers soient installés à demeure dans des collèges, que la scolarisation nécessaire des enfants soit utilisée de manière indigne pour découvrir et interpeller leurs parents sans-papiers (...). Nous nous retrouvons aussi (...) sur l'opposition à l'apprentissage junior, à la note de vie scolaire (...). Il faut faire un sort à la réécriture des décrets de 1950, dont nous voyons bien qu'il s'agissait tout simplement de présenter une économie de 3 000 postes (...). Au sujet du conseil pédagogique, ce conseil, ayant un simple rôle de concertation, ne peut et ne doit se constituer en une hiérarchie intermédiaire, (...) notre mandat syndical prévoit que les membres du conseil soient désignés par le chef d'établissement, je cite, "sur proposition des équipes pédagogiques", et n'exclut pas d'inclure des procédures d'élection. »

« Le fond du débat est celui de l'équilibre entre la compétence pédagogique du chef d'établissement – qui est une responsabilité déjà ancienne et à laquelle nous tenons – et d'autre part, à la fois la liberté pédagogique de chaque enseignant. »

### CATHERINE MACIAUX POUR LE SNUPDEN-FSU<sup>2</sup>

« Nous refusons la logique actuelle de donner plus de pouvoirs au chef d'établissement (...). Nous sommes opposés à donner un avis bloquant pour les promotions à la hors-classe des enseignants (...). Nous nous opposons à choisir nos équipes pédagogiques et à faire signer dans les établissements des contrats aux enseignants (...). Nous nous opposons à la mise en place du conseil pédagogique qui nie le rôle des personnels élus (...). Nous nous opposons à ce décret [décret modifiant le décret de 50 sur les décharges statutaires] qui alourdit la tâche de tous, y compris les personnels de direction, et tend, petit à petit, à opposer les personnels entre eux (...). Le SNUPDEN refuse que les EPLE disposent d'une plus grande autonomie (...). Elle entraîne de fait une compétition malsaine entre établissements, une éducation au rabais pour certains élèves, notamment dans les ZEP (...). Ne pas être un syndicat corporatiste ni une amicale, c'est travailler au sein de la FSU pour défendre les services publics et un service public d'éducation nationale de qualité. »

1. SNPDEN : syndicat majoritaire chez les chefs d'établissement.
2. SNUPDEN : syndicat des chefs d'établissement créé il y a deux ans et affilié à la FSU



Un peu d'isolement pour préparer son intervention



Des revendications très colorées

## « CLINIQUE DE L'ACTIVITÉ » DU CNAM, PROFESSIONNELS ENSEIGNANTS, A INTRODUIT MERCREDI APRÈS-MIDI LE DÉBAT DU THÈME

il devient possible de se  
ait un « modèle » valable par-  
possible de renouveler par  
s façons de faire.

en Christelle, professeur de  
conseillère principale d'édu-  
d'orientation psychologue,  
net de prendre du recul par  
ques, aux prescriptions de  
ou encore au sentiment de  
solement des individus, en  
ire des uns et des autres, en  
ouvelles solutions, en repre-  
nde leurs pratiques et le vécu  
n... Prendre du recul, c'est  
opre activité et c'est réagir à  
prendre que d'autres ren-  
les mêmes difficultés, c'est  
on fait. Ainsi émerge l'idée  
x-mêmes doivent être les  
tiers, ce qui représente pour  
mancipation.

cal qu'il s'agit. Car si les cher-  
des outils, il faut se deman-

der ce que le syndicat peut en faire. C'est l'occasion de  
penser le lien entre formation pratique et formation  
théorique, de réfléchir à la question de la transmission des  
pratiques professionnelles entre les générations. Recréer  
une réflexion collective sur l'activité professionnelle quod-  
tidienne peut conduire à recréer du collectif revendica-  
tif, à se reconnaître à nouveau dans un collectif d'action.  
Se réapproprier ses métiers, c'est donc aussi échapper à  
la désespérance, c'est permettre aux individus de reve-  
nir à l'action collective. Tous les participants à la table  
ronde se sont accordés sur cette idée : il est indispen-  
sable que ce ne soient pas les experts mais les praticiens  
qui réfléchissent sur leurs métiers, dans une logique dif-  
férente de certaines analyses des pratiques qui visent à  
prescrire ce que ces pratiques doivent ou ne doivent pas  
être.

■ Alexis Chabot, Hélène Latger

1. Depuis 2001 le SNES s'est engagé dans un travail sur les métiers de professeur, de CPE et de CO-Psy, avec l'équipe de « Clinique de l'activité » du CNAM (Conservatoire national des Arts et Métiers) dirigé par Yves Clot.
2. Voir le rapport Lunel qui vient d'être rendu public.
3. Jean-Luc Roger est chercheur associé à l'équipe de « Clinique de l'activité ».



« Je suis arrivée dans l'académie de Toulouse  
comme TZR en 2005. J'ai rencontré les membres  
du S3 de Toulouse qui m'ont parlé des élections  
professionnelles et du rôle des commissions  
paritaires. Cet engagement m'a tout de suite  
intéressée et j'apprends beaucoup de mes  
collègues du S3. Ils sont à l'écoute, ils m'aident au  
jour le jour et m'ont beaucoup guidée dans mon  
début de carrière. On est, en fait, peu préparé à la  
réalité du métier d'enseignant et le SNES est en cela un  
accompagnement. Je suis venue au congrès national pour apprendre et  
évoluer dans mon engagement syndical. Je suis agréablement surprise  
par le déroulement du congrès et même un peu émerveillée par  
l'organisation mise en place. Ce congrès permet la mise en avant des  
revendications du monde enseignant et de peser dans la campagne  
électorale. J'espère qu'en redéfinissant les grandes lignes du projet du  
SNES, nous arriverons à remobiliser les collègues qui ont parfois été  
lassés par des mouvements de grève pas assez incisifs. »

Géraldine, prof d'anglais

« Nous avons choisi de nous engager aux côtés du SNES car c'est un  
syndicat combatif qui porte des mots d'ordre mobilisateurs. Les différents  
courants de pensée qui le composent peuvent s'exprimer  
démocratiquement et le débat reste ouvert. Les enjeux de ce congrès sont



de définir une position offensive face à la remise en cause des statuts.  
Il nous faut analyser l'état du système éducatif et déterminer les  
moyens nécessaires pour donner la possibilité à chaque élève de réussir  
dans sa scolarité.

Beaucoup de nos collègues espèrent des propositions concrètes face aux  
réformes destructrices du gouvernement. Ils souhaitent des revendications  
claires et des mouvements de grève qui s'inscrivent dans la durée.  
La profession est méprisée et les statuts sont de plus en plus précaires  
au fil des réformes. Les régressions de statuts ont également touché les  
MI-SE devenus assistants d'éducation, toutes ces disparités divisent et  
gènèrent des tensions. Le recrutement de ses personnels d'encadrement  
doit être rediscuté et le SNES doit aussi avancer sur la question des  
étudiants salariés.

Notre engagement dans la défense du système éducatif passe aussi par  
notre action dans RESF (Réseau éducation sans frontières).  
L'implication du SNES dans cette défense du droit à l'éducation est  
primordiale. »

Juliette, prof d'anglais  
Amélie, assistante d'éducation  
Nicolas, prof d'anglais

« Si l'ennui était mortel, l'école serait un cimetière. »

ANONYME

SOCLE

## PASSAGE EN FORCE

**Le CSE du 2 avril a très largement repoussé les premiers textes relatifs au socle commun : programmes du primaire et, pour certains, du collège, livret personnel de compétences, brevet des collèges. Pourtant le ministre a annoncé le jour même qu'ils seront publiés au BO du 12 avril, marquant ainsi jusqu'au dernier moment sa volonté de passer en force contre l'avis majoritaire de la communauté éducative.**

Le SNES et la FSU ont voté contre l'ensemble des textes présentés considérant que le socle commun induit une réorganisation en profondeur des parcours scolaires. La réécriture des programmes de maths, SVT et physique-chimie, présentés « en deux cercles concentriques » (en caractères droits ce qui relève du socle, en italique le reste du programme), donne une vision partielle de ce que seront les programmes du collège revus à la lumière du socle. Tout en assurant que l'ensemble des programmes doit être enseigné à tous les élèves, les experts expliquent que le repérage des connaissances exigibles du socle permettra de mieux hiérarchiser les connais-

sances et compétences travaillées en classe et de guider les choix en cas de manque de temps pour enseigner tout le programme. Or ces choix portent en eux des conceptions des disciplines radicalement différentes (voir encadrés).

La conception linéaire des apprentissages (on ne peut aborder la compétence B si l'on n'a pas acquis la compétence A décrétée préalable), la création du livret personnel de compétences, la mise en place de l'apprentissage junior à 14 ans, construisent une cohérence qui n'est pas celle d'un socle outil pédagogique au service de la réussite de tous. Le socle qui se dessine installera au contraire dans un même établissement (et encore tant que la carte scolaire n'est pas remise en cause) deux mondes scolaires clairement distincts auxquels ne seront pas assignés les mêmes objectifs, les mêmes

### Étude des changements d'état en sciences physiques, classe de Cinquième

Dans le « socle » : « la fusion, la vaporisation, et les températures de changement d'état de l'eau. ». Hors socle : « existence d'un palier de température lors d'un changement d'état ».

Comment peut-on présenter la température de vaporisation de l'eau sans l'associer à l'existence d'un palier ? L'eau commence à s'évaporer bien avant l'ébullition et c'est justement là que réside un savoir nouveau : 100 °C ce n'est pas la température à laquelle l'eau s'évapore, c'est la température à laquelle l'eau-liquide est en équilibre avec l'eau-gaz et celle où toute l'énergie apportée sert à ce changement d'état. Voilà pourquoi il y a un palier. Même dans l'hypothèse où le socle ne serait qu'un outil de hiérarchie des connaissances « la température d'ébullition de l'eau est 100 °C » privée du concept de palier est une coquille vide à peine digne de la leçon de choses de la III<sup>e</sup> République.



© Clément Martin

### Quel niveau viser pour nos élèves de Troisième en LV1 ?

En LV1, le palier 2 doit mener les élèves du niveau A2 (retenu pour le socle commun) au niveau B1, attendu en fin de scolarité obligatoire.

Or, de l'aveu même de l'IG d'anglais, l'objectif B1 est très ambitieux pour le plus grand nombre des élèves de collège qui ne bénéficieront pas des 300 heures estimées nécessaires pour passer de A2 à B1.

Le SNES partage cet avis ! Mais il ne saurait se résoudre à ce que le niveau A2 constitue la seule référence pour le brevet dès la session 2008, comme le prévoit le ministère.

Nous y reviendrons dans une prochaine US.

destins. Il ne s'agit même plus de l'école à deux, voire à plusieurs vitesses, puisque le but n'est plus d'amener tous les élèves vers une destination commune en fin de scolarité obligatoire. Ce tri social opéré au sein de la classe ou par la généralisation des groupes de compétences à toutes les disciplines a été confirmé au CSE par le président du pôle sciences et techniques lorsqu'il a déclaré « Ce serait nous voiler la face que de ne pas voir que nous avons une double mission : le socle pour certains, et l'excellence pour les autres ».

S'appuyant sur le prétendu postulat que tous les jeunes ne peuvent accéder à une culture commune mobilisatrice et émancipatrice, le ministère utilise le socle pour imposer un changement radical du système éducatif. Le SNES continuera de s'opposer à la mise en place d'une école profondément ségrégative et inégalitaire.

■ Monique Daune, Roland Hubert

## RAPPORT LUNEL LE PASSÉ A DE L'AVENIR

Le rapport du délégué interministériel a été communiqué au premier ministre le 27 mars. Censé apporter des réponses aux problèmes mis en avant par les jeunes lors de la crise du CPE, il trouve sa source d'inspiration dans une conception passéiste et rétrograde de l'orientation, complètement assujettie à l'emploi. Comme en 1967 avec le projet Peyreffitte, comme dans les années 70 avec le « professeur correspondant » le rapport renoue avec cette vieille lune qui consiste à vouloir impliquer fortement les enseignants dans le suivi et la préparation des choix d'orientation des élèves. Mais il va beaucoup plus loin puisqu'il prévoit d'étendre les entretiens systématiques rendus obligatoires en Troisième en décembre 2006

aux classes de Première, de CAP et de BEP. Il prévoit également la mise en place de l'heure de vie de classe en Seconde et en Première au service du projet personnel à la hauteur de 10 heures/année mais sans aucun financement. Quant aux CO-Psy, ils retourneraient plus de 30 ans en arrière en redevenant conseillers d'orientation, voire même conseillers d'orientation professionnelle. Il s'agirait d'en faire des porte-parole zélés des besoins des entreprises pour influencer sur les choix d'orientation de certains élèves dès le collège.

Cette conception réductrice cadre bien avec l'École à deux vitesses mise en place par le ministre. Elle vise à marginaliser les CO-Psy, à transformer leur statut. Elle confirme nos

craintes de 2003 sur une « régionalisation de l'orientation » puisque les Régions malgré les termes de la loi reprendraient la main, le rôle de l'État étant limité à un travail d'ajustement avec les préconisations régionales.

Pendant ce temps le secteur privé du coaching en orientation, qui lui se targue de faire appel à des psychologues, ne fait que croître et embellir à raison de 400 euros la consultation.

Le congrès du SNES a adopté à l'unanimité une motion appelant l'ensemble des personnels à se



réunir pour en débattre, alerter l'opinion et les élus et envisager les modalités d'une action spécifique à la mi-mai.

■ Catherine Remermier

CNED

## CASSE ANNONCÉE

À la rentrée 2007, 39 collègues affectés sur des postes de réemploi de second degré au CNED libèrent leur poste. Selon les procédures habituelles, 39 collègues auraient donc eu une reconversion stable au CNED. Faute de postes, 110 environ auraient été renvoyés vers une année supplémentaire de réadaptation, un congé longue maladie, voire une retraite pour invalidité.

Mais, le MEN a décidé l'application anticipée d'un décret qui remplace les affectations en réemploi par des affectations sur « postes adaptés de longue durée » gérées par les académies (cf. US-Mag n° 645). Au-delà du problème de la disparition d'une solution pérenne pour des collègues qui verront leur situation remise en cause tous les quatre ans, la suppression de la commission nationale accroît les inégalités entre situations de santé identiques : en catastrophe, le MEN vient en effet de faire connaître la répartition des 39 postes entre académies : pour une sur deux, dont Aix, Paris, Rennes, Rouen... zéro possibilité d'affectation en PALD à la rentrée, les autres académies disposant de un (Versailles) à six postes (Grenoble). Cette répartition viserait à « rééquilibrer » sur trois ans le contingent de postes de réemploi/PALD entre des académies qui ont fait depuis 20 ans des choix différents pour leur politique de réadaptation, certaines privilégiant d'autres solutions que le CNED et ayant de ce fait peu de collègues affectés en réemploi.

Dans l'immédiat, l'impasse est totale et plusieurs académies incitent les collègues arrivés au bout des trois ans de réadaptation/PALD (limite désormais impérative) à se mettre en congé de longue maladie... pour tenter leur « chance » (!) l'an prochain. L'incitation du MEN à créer des PALD « hors contingent » restera lettre morte faute de postes, interdisant aussi la diversification annoncée des PALD hors du CNED. Les nouvelles règles ne permettent pas plus qu'avant une adéquation avec les besoins disciplinaires du CNED, mais l'encouragent à tenter d'imposer ses choix de personnes parmi les propositions académiques. La déconcentration de la gestion rejette tout le poids de ce dossier difficile sur les académies sans leur donner les moyens d'y faire face.

Le SNES est intervenu à plusieurs reprises sur ce dossier, et récemment encore auprès de P.-Y. Duwoye pour protester contre la mise en œuvre du décret avant sa parution, rappeler notre demande de moyens supplémentaires, contester ce « rééquilibrage ». Dans plusieurs académies, les commissaires paritaires ont protesté auprès du MEN et demandé un moratoire de l'application de mesures qui vont à l'encontre de l'objectif affiché de « meilleur suivi professionnel et médical » des personnels. Ces réactions doivent être amplifiées. N'hésitez pas à nous écrire afin que nous puissions également mettre en évidence les problèmes concrets au ministère.

■ Elizabeth Labaye, M.-N. Gilbert

### GRETA : en danger

La proposition de l'Inspection générale de confier la gestion des GRETA à un Groupement d'intérêt public (GIP) académique risque d'aggraver leurs difficultés.

Cette proposition est actuellement testée dans trois académies : Amiens, Grenoble et Bordeaux.

Pour le SNES, sa mise en œuvre ne doit pas être envisagée sans de sérieuses garanties pour les personnels et l'offre de formation.

Nous y reviendrons dans la prochaine US.

### Consultation en STI

Le projet de programmes de la future série STI « Sciences et Technologies de l'Ingénieur » sont en consultation sur Eduscol. Il est conforme à la proposition de l'Inspection Générale (supplément à L'US du 6 mai 2005). Les collègues doivent réagir à cette proposition, notamment sur les appellations de la série et des spécialités, sur la structure proposée, sur les horaires et sur les contenus de formation. Pour le SNES, cette proposition devrait être plus riche, en terme de



© Clément Martin

possibilités de formations ; il sera porteur d'un projet ambitieux pour cette série stratégique en terme de formation et de développement économique et social. Le SNES a déjà demandé le report de la fin de la consultation (prévue le 16 mai) au 13 juillet 2007. Il a alerté le ministère sur la nécessité d'un plan d'équipement des établissements et d'un plan de formation pour les enseignants, mais surtout le SNES a mis en garde sur les conséquences de l'application de ce projet tant en terme d'attractivité qu'en terme de poursuites d'études vers les BTS.

Adressez vos analyses sur enseignements.technologiques@snes.edu

« J'ouvrirai une école de vie intérieure, et j'écrirai sur la porte : école d'art. »

MAX JACOB

## AVANCEMENT DES AGRÉGÉS ÇA SECOUE

La CAPN des agrégés a été réunie du 26 au 28 février pour examiner l'avancement d'échelon des agrégés promouvables entre le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et le 31 août 2007.

Les notes prises en compte sont celles arrêtées au 31/08/2006.

Les promotions à rythme unique du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> échelon avaient été traitées dès le mois de décembre, permettant une mise en paiement plus rapide pour les jeunes collègues. Les arrêtés d'avancement à l'ancienneté et ceux de la hors-classe devaient être pris dans la quinzaine suivant la CAPN. Il en va de même pour ceux des collègues promus à l'issue de la commission. Il faut compter ensuite au moins deux mois, selon la célérité des services rectoraux, pour une traduction sur la feuille de paye.

Nous intervenons sur toutes les situations qui nous sont signalées depuis la fin de la CAPN et nous informons les collègues concernés au fur et à mesure des réponses apportées par le ministère.

### NOTATION : MODIFICATIONS D'AMPLEUR MAIS POUR QUELS OBJECTIFS ?

Les notes pédagogiques de la quasi-totalité des agrégés de mathématiques ont été modifiées par l'inspection générale<sup>(1)</sup>. S'il est possible de modifier une note sans inspection, cela ne peut se faire que sur un examen du dossier professionnel individuel, or la procédure utilisée est mécanique et globale et ne cherche pas à rattraper les retards d'inspection. Officiellement il ne s'agit que d'élargir l'échelle de notation jusqu'à 60 en la rapprochant de celle des certifiés et d'éviter ainsi les baisses de notes pédagogiques après la réussite au concours. Un autre objectif affiché est la résorption de l'écart de notation avec les autres disciplines. Dans les deux cas les mathématiques ne sont pas la seule discipline concernée. On observe aussi que ces transformations rapprochent les notes globales (40 + 60) les plus élevées des agrégés du second degré de la note sur 100 de leurs collègues du supérieur.

Depuis longtemps le SNES est demandeur d'une mise à plat de la notation pédagogique sur des

principes respectueux de l'égalité de traitement et qui règle les disparités observées et les retards d'inspection. Le compte n'y est pas, comme les élus ont pu le souligner à diverses reprises lors de cette CAPN sur des exemples particulièrement significatifs.

La procédure devrait s'étendre aux autres disciplines et pourrait avoir des conséquences sur la gestion de la hors-classe. Si d'aucun le voulait, elle pourrait aussi faciliter la mise en œuvre d'une déconcentration de la gestion des agrégés.

### CAS D'ÉGALITÉ : MÉRITE VERSUS TECHNOSTRUCTURE

Prenant prétexte d'un jugement de TA de plus contre le critère de la date de naissance, le ministère a décrété que la date d'entrée dans l'échelon et le type de promotion étaient, après la note globale et en cas d'égalité, les indicateurs les plus pertinents de la valeur professionnelle des agrégés ! C'est, comme pour la hors-classe, faire fi de la réalité de la notation et de l'évaluation des enseignants, c'est méconnaître leurs carrières et c'est en plus introduire une part d'aléatoire car, pour la même raison – congé parental par exemple – on peut voir sa promotion à l'échelon précédent se situer en début d'année scolaire ou en fin !

Le SNES s'est élevé contre ces nouvelles dispositions en proposant, en l'état de la procédure qui ne nous convient pas, d'examiner des indicateurs de retard de carrière à partir de la date d'entrée dans le corps, de la durée de séjour dans l'échelon si elle est significativement longue ou du rythme de promotion en inversant l'ordre (ancienneté – choix – grand choix). Il a systématiquement émis un avis négatif sur le tableau d'avancement lorsque ces éléments étaient bafoués.

### REVENDIQUER

Le SNES revendique, en cohérence avec la conception du métier que nous développons, un avancement d'échelon au même rythme pour tous avec la déconnexion entre évaluation et notation. Il est urgent d'avancer sur ces revendications en s'opposant à un pseudo-mérite bien éloigné de l'investissement professionnel collectif et de chacun. C'est l'un des éléments des actions en cours qui rejoint nos préoccupations générales sur les carrières à propos desquelles nous interpellons les candidats. Les barres sont disponibles sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) espace adhérent, onglet carrière.

■ Didier Pihoué  
agreges@snes.edu

1. Le détail de la procédure est disponible sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) espace adhérent, onglet carrière.

## MUTATIONS 2007 DERNIERS CONSEILS

Les serveurs SIAM via I-Prof fermeront, selon les calendriers académiques, entre le 9 avril et le 2 mai. Les collègues recevront le **formulaire de confirmation** dans leur établissement. Ils devront vérifier les vœux, leur ordre, ainsi que leur situation administrative, et rectifier, en rouge, toute erreur de vœu ou de barème (le barème du formulaire est très souvent inexact). Joindre toutes les **pièces justificatives**, sachant que toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées. Inscrire le nombre de pièces jointes au dossier et les cocher sur la liste *ad hoc*. L'administration ne réclame jamais aucune pièce manquante. Si des pièces ne peuvent être jointes (attestation pour un nouveau travail du conjoint par exemple), préciser par lettre celles qui seront envoyées ultérieurement, en tout état de cause avant le Groupe de Travail de vérification des barèmes (*cf.* calendrier rectoral). Les collègues ayant participé à la phase interacadémique n'ont pas l'obligation de fournir à nouveau toutes les pièces justificatives : leur situation a déjà été examinée et n'est pas susceptible d'un réexamen pour l'intra dans la majorité des cas.

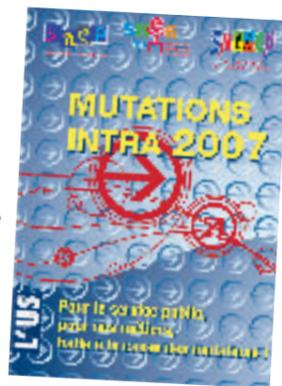
Le dossier complet et signé doit être remis au chef d'établissement qui atteste la présence des pièces justificatives et complète, s'il y a lieu, la rubrique APV. Il le transmet au rectorat. **Attention : les collègues entrant** dans une académie à la suite de la phase interacadémique doivent envoyer eux-mêmes leur dossier au rectorat de cette académie.

**Garder toujours une photocopie** du formulaire de confirmation, après signature du chef d'établissement, et des pièces justificatives.

**Retourner la fiche syndicale de suivi individuel** à la section académique du SNES concernée pas ce mouvement intra. La fiche (*L'US* spéciale « mutations intra 2007 ») est téléchargeable sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), rubrique « mutations 2007 ». Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. C'est aussi le moyen de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable pour tous en s'appuyant sur des cas concrets et faire avancer nos demandes d'amélioration générale.

La fiche permet enfin de mieux **informer chacun de ses résultats** : seuls les syndiqués et les collègues qui nous l'ont envoyée recevront une information personnalisée (barème, affectation proposée...) : ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.

■ Christophe Barbillat,  
Dominique Dédale-Deschamps  
emploi@snes.edu



## QUESTIONS RETRAITE

**J'aurai 60 ans en février 2008, suis-je obligé(e) d'attendre la fin de l'année scolaire pour partir en retraite ?**

Non, vous pouvez partir dès le jour de vos 60 ans. Néanmoins, il peut être judicieux de décaler votre départ de quelques jours, voire de quelques mois pour partir dans les meilleures conditions possibles.

C'est le cas notamment si vous venez de changer d'échelon. Il faut en effet justifier d'au moins 6 mois dans le dernier échelon pour que votre pension puisse être calculée sur cette base de rémunération. Peu importe en revanche que vous soyez à temps partiel la veille de votre départ en retraite, c'est le traitement indiciaire brut d'un agent travaillant à temps complet qui sert de base de calcul.

Le décalage peut aussi être recommandé pour gagner un trimestre de plus : il faut en effet au moins 45 jours de résidu pour que le nombre de trimestres liquidables soit arrondi à l'entier supérieur. Pour la durée d'assurance (décote/surcote), la règle est différente. Il suffit d'un jour de résidu pour accroître la surcote : le nombre de trimestres est ici arrondi à l'entier supérieur. En revanche, il faut terminer le trimestre pour limiter

la décote, car c'est le nombre de trimestres manquant qui est majoré par l'arrondi.

**J'ai entendu dire qu'il valait mieux partir le 2 septembre que le 31 août, est-ce vrai ?**

Dans la plupart des cas, oui. C'est le système de traitement continué : tout mois commencé est payé intégralement (sauf primes et indemnités) comme si vous aviez continué à travailler jusqu'à la fin du mois, le paiement de la pension ne prenant effet qu'au premier jour du mois suivant. Il est donc en général préférable de partir en retraite en début de mois plutôt qu'en fin de mois et, dans le cas des enseignants, à la fin des congés scolaires plutôt qu'à leur début.

Néanmoins, cette règle générale n'est pas toujours avantageuse. Notamment, si vous exercez à temps partiel et que votre quotité de traitement est inférieure à votre taux de pension. Le principe du traitement continué aboutirait alors à une rémunération mensuelle inférieure au montant de la pension que vous pourriez toucher. Dans ce cas, sauf à vouloir gagner quelques jours pour valider un passage d'échelon ou un trimestre supplémentaire, mieux vaut s'arrêter dès que la condition d'ouverture du droit est remplie. ■ Gracienne Charles



© Nicole Joye

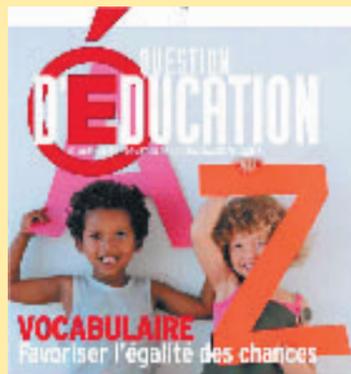
### Journée EEDD, 9 mai 2007

Le groupe EEDD (Éducation à l'environnement pour un développement durable) du SNES, dans le cadre de son travail sur les contenus et les pratiques d'enseignement organise, au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, Paris 13<sup>e</sup> le mercredi 9 mai 2007 (9 h 30-17 heures) une journée de réflexion sur le thème suivant : Le réchauffement climatique, un enjeu de société ? La matinée sera consacrée à un point sur les données scientifiques. Ne doit-on pas s'interroger sur l'effet médiatique actuel ? Nous ferons le point sur l'état des controverses. L'après-midi essaiera de montrer comment aborder un sujet avec les élèves sous la contrainte des incertitudes : augmentation ou non des températures, conséquences économiques, géographiques, écologiques en lien avec les événements.

Modalités d'inscription à envoyer dès maintenant au SNES, secteur pédagogique : [pedago@snes.edu](mailto:pedago@snes.edu)

### INRP

Le conseil d'administration de l'INRP qui s'est tenu le 29 mars n'a pas eu connaissance de la « lettre stratégique » qui doit définir son devenir, et les représentants du ministère n'ont même pas donné son ébauche. Pourtant, il reste une quinzaine de jours au ministère pour le faire ! Les personnels demandent toujours le maintien de la recherche à l'INRP, la reprise des recrutements gelés, le développement des moyens en HSE et autres, et la réflexion concertée sur l'avenir d'un institut national. Par ailleurs, la question de la tutelle entre la DGESCO, la DES (enseignement supérieur) et la DGRI (recherche et innovation) n'est toujours pas tranchée. Espérons que ce dossier ne soit pas bâclé avant les élections !



Nous attendons la publication au JO de la correction de l'arrêté du 12 février 2007 qui fait des 1 200 € ou des 1 500 € le montant annuel de la prime de bivalence. Deux des signataires de l'arrêté, Robien et Copé, ne viennent-ils pas de l'annoncer ?

1200

« Une prime sera versée aux professeurs qui enseigneront au moins trois heures dans la seconde discipline. Elle

s'élève à 1 200 euros mensuels pour un enseignement de trois à six heures hebdomadaires et 1 500 euros au-delà de 6 heures... ». Cette annonce dans le magazine de propagande ministérielle pourrait laisser croire que les 4 100 euros mensuels nets sont à la portée de chacun pourvu qu'il y mette du sien.

Le rédacteur aura estimé que la double qualification requise pour les enseignants bivalents valait cette rémunération.

# PETITES ANNONCES

Tél. 01 40 63 27 10 - SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : 1 ligne = 9€ pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 14€ pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

## LOCATIONS

Alpes-de-Hte-Provence, loue maison provençale, 6 pers., pleine nature, 2 km village, ts commerces, 560 à 690 €/sem. Tél. 04 92 34 89 39. nilecles@wanadoo.fr

Paris 18<sup>e</sup>, proche métro/RER, journaliste basée à Amsterdam partage son 3 pièces, 75 m<sup>2</sup>, parquet, cheminées, rénové, 5<sup>e</sup> ét. sur cour, soleil, calme, ascenseur, piano, 850 € c.c., libre 1<sup>er</sup> mai, contrat location meublé. sabine.cessou@hetnet.nl

(49) Érigné, 10 km Angers, bus, à louer mais. F3, 600 €/mois ou à vendre 165 000 €, libre au 1<sup>er</sup> juil. Tél. 02 43 47 15 82.

Paris 17<sup>e</sup> (Rome), studio 30 m<sup>2</sup>, vac. scol. mai. Tél. 06 98 47 90 03

Bretagne sud, loue T2, 360 €/sem. + gd studio, 290 €/sem. dans villa 3 km mer, tt confort. Tél. 02 98 71 55 63.

(51) Près Reims TGV, ens. loue mais. 5 p., 126 m<sup>2</sup>, terr., cour, garage, 750 € mens. Tél. 03 89 71 13 17, soir.

Coll. loue Lisbonne centre, T3, 350 €/sem. sabaled@yahoo.fr

(85) Sables-d'Oli., coll. loue mais. 4 pers., 100 m plage/port. Tél. 02 51 06 41 57 / 06 11 63 35 27.

(29 Sud) Loue août, maison campagne, 25 km, 5 pers., 650 €/quinz. Tél. 02 98 95 94 15.

Guadeloupe, coll. studios, 2/10 pers., 350 m plage, 155-735 €/sem. Tél. 05 90 28 52 77. deherpe@wanadoo.fr

Cap Corse, loue villa, quatre chambres, terrasses, barbecue, terrain 2 000 m<sup>2</sup>, 3 km mer. Pâques : 800 €/semaine, été : 1 000 €. Tél. 06 07 59 85 11.

La Rochelle, loue maison 4/5 pers., 3 ch., tt conf., linge fourni, jardin, prox. comm., pistes rando, VTT, cyclo, du 1/6 au 31/8/07, 500 €/sem. Tél. 05 46 01 22 11.

(38) Coll. loue caravane 2/3 pers. ds camping, 50 m lac, w.e. 26/5 : 90 €, juin : 75 € et 1<sup>er</sup> quinz. août : 350 €. Tél. 04 76 22 10 90.

(83) Sanary, ens. loue villa 6-8 p., 15 juil.-15 sept. Tél. 06 14 59 99 05.

(13) Aix, loue villa, piscine, 5 ch., confort, calme, 2 fam, 1 850 €/sem. Tél. 04 42 20 21 99.

(13) 10 mn Aix, mais. village, 90 m<sup>2</sup>, 6 p., non fum., tte sais. Tél. 06 14 45 97 67.

(29) Audierne, loue maison 5 ch., 10 pers., vue magnifique. Juil. : 1 000 €/sem., hors saison : 800 €. Tél. 06 70 44 96 77.

Italie (Vénétie), mais. 7 p., 350 €, calme. corineserman@wanadoo.fr

(15) Mais. 4 p., jard., calme, 2<sup>e</sup> quinz. juin, 21/7-1/9 : 280 €/sem. Tél. 04 73 89 27 12.

(33) Bassin d'Arcachon, coll. loue, été, mais. j. 6 p. Tél. 06 56 22 65 83.

Paris Est, M<sup>o</sup> Robespierre (ligne 9), loue maison + jardin, vac. scol., 420 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39.

Paris 13<sup>e</sup>, 5/6 pers., 11 juil.-21 août. Tél. 01 45 80 17 24.

Ardèche, coll. loue sa maison, mas isolé, garrigue, piscine, tennis, 9 pers., jardin à arroser, 3-30/7, 1 800 €. Tél. 04 75 39 33 14.

(35) St-Malo/Cancale, mais. neuve, jard., 3 ch., print., juil.-sept. : 450-600 €/sem. Tél. 06 26 76 12 00.

## Publicité

le monde **ARVEL** notre pays

**DÉCOUVRIR, RENCONTRER, PARTAGER**  
40 pays - 120 destinations  
Séjours / Circuits / Expéditions / Spécialisées

**VILLE CAPITALE**  
**Budapest**  
à partir de 630 €  
par personne

**CIRCUIT DÉCOUVERTE**  
**Namibie**  
à partir de 2150 €  
par personne

**CIRCUIT DÉCOUVERTE**  
**Mexique**  
à partir de 1299 €  
par personne

**ARVEL VOYAGES** Tél. : 04 72 44 95 50  
www.arvel-voyages.com

## Publicité

**Pourquoi je suis à la GMF ?**

PARCE QU'ILS ONT DES OFFRES RÉSERVÉES AUX AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE MOINS DE 30 ANS !!

IL N'Y A PAS DE SURPRISE POUR LES NOUVEAUX CONDUCTEURS!

ET EN PLUS ILS OFFRENT -25% SUR TOUS LES CONTRATS LA PREMIÈRE ANNÉE\*

**GMF, 1<sup>ER</sup> ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.**  
Un seul numéro : GMF au 0820 809 809 (0,12€ TTC/mn) ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

\* Offres valides jusqu'au 31/12/2007. La Garde-Malade des Fonctionnaires, assurée par l'Etat et les services publics, est assurée par la GMF. Les autres assurances sont assurées par la GMF. Les autres assurances sont assurées par la GMF. Les autres assurances sont assurées par la GMF.

**GMF**

(04) Val d'Allos, alt. 1300 m, gde maison, tt confort, 550 €/sem., 6 pers. Tél. 06 86 97 20 48.

Rég. Toulouse, coll. loue gîte 2 pers., calme, conf., esp. arboré, 180 €-200 €/sem. Tél. 05 61 82 47 98.

(12) Millau, loue mais. 6/8 pers., 4 ch., calme, vue panor., terrasse, jard., du 7/7 au 4/8, 450 €/sem., 800 €/quinz. Tél. 05 65 60 82 89.

Lozère, village médiéval, loue gîte tt conf., 4 pers., jardin, 250 €/sem. h.s., 280 €/sem. été. Tél. 04 66 32 78 83 ou 06 77 26 16 50.

Nice, 4 p., garage, vue mer. Tél. 04 93 86 12 27.

Italie (Toscane), maison typique à louer aux environs de Lucca. Tél. 00 39 333 64 79 071.

Portugal, bord mer, golf, petite ville typique de pêcheurs, loue maison. Tél. 05 53 40 92 00. ericeirafd@hotmail.com

Danemark, au pays des Vikings, loue chalet, vacances, plages, fjords. Tél. 06 81 44 75 49. VLC47@wanadoo.fr

Ajaccio, loue F3 tout confort, 300 m plage, du 14/7 au 2/9, 450 €/sem., 850 €/quinz., 1 150 €/3 sem. Tél. 04 95 25 33 67 / 06 09 67 45 41.

(06) Proche Grasse, petit mas 2/4 pers., ttes saisons, tt cft, calme, ensol., vue mer. Tél. 06 82 89 63 78. <http://mascabris.free.fr>

À Flavigny, en Bourgogne, beau village : deux gîtes 2 à 4 pers., silence, confort, panorama : 380 à 480 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59. [www.Licorne.Bleue.net](http://www.Licorne.Bleue.net)

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort, à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27. [situp@worldonline.fr](mailto:situp@worldonline.fr)

## IMMOBILIER

(91) Secteur Orsay/Gif, vds pav. t.b.é., ss v.v., lumin., dble vitr. p.v.c., 4 ch., séj. 35 m<sup>2</sup>, cuis. équ., s.d.b., s.d.e., 2 w.c., salle jeux, dress., greniers, garage, 500 m<sup>2</sup> clos, arbor., prox. tts comm. 395 000 €. Tél. 06 82 66 78 19.

## LOISIRS

Vélo aux Pays-Bas, 25 à 55 km/jour. Péniche confortable comme hôtel itinérant. 414-609 €/sem. Circuit spécial parents/enfants, 10 à 30 km/jour et prix réduit. Tél. : 05 59 68 93 43.

Voilier 12 m, coll. skip emb. équip. îles Hyeres-Corse-Sardaigne, 300 €/sem. Tél. 06 77 85 88 39.

**Mexique**  
Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent : 2 circuits pour découvrir ce pays, sa culture et ses populations en juillet (21 j.) et en août (17 j.). Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 ou 05 56 85 62 70, [chicokids@gmail.com](mailto:chicokids@gmail.com)

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, prix importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

## SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Des professeurs roumains, responsables locaux de leur syndicat majoritaire dans la profession - équivalents de nos responsables de S2 et de S3 - recherchent des collègues de toute région de France intéressés par des échanges militants entre régions de leurs pays respectifs (coopération, stages, informations).

### Échanges de correspondance et de séjours

**Roumanie :**  
1. Notre collègue professeurs de mathématiques à Iasi en Moldavie, recherche des collègues intéressés par des échanges dans les domaines culturels, dans la perspective éventuelle d'un échange de séjours.  
2. Professeur de mathématiques, la trentaine, et son épouse professeur de français et d'anglais, recherche

des collègues intéressés par un échange de courriels, avec éventuellement des visites réciproques, le couple habite à Bail Mare dans les Maramures, à la frontière de l'Ukraine.  
3. Professeur de Physique à Slobozicalomi, recherche des collègues désireux d'échanger sur le plan culturel.  
4. Ingénieur en biologie dans le système éducatif, cherche des correspondants s'intéressant à la nature et à l'écologie.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu). **Roger-Charles Le Breton**